

SECURISATION DES EMPLACEMENTS PRIVATIFS DE STATIONNEMENT

Constitution d'un groupement de commande pour l'acquisition d'arceaux de sécurisation des places de parking Souhaitez-vous y participer ?

Bonjour à toutes et à tous,

Suite à de nombreuses plaintes de copropriétaires, qui ont vu leur place de parking squattée ou occupée de manière illicite par des personnes internes ou externes à la résidence, le Conseil syndical a proposé au syndic la résolution qui figure au point 21 de la convocation de l'Assemblée Générale des copropriétaires du 20 juin 2017 et qui concerne la sécurisation des emplacements privés de stationnement.

Cette résolution a été votée par l'Assemblée Générale et stipule que la dite assemblée autorise les propriétaires qui le souhaitent à installer sur leur emplacement de parking un arceau de sécurisation du modèle STOP PARK par une entreprise qui sera agréée par le syndic et l'architecte de la copropriété Monsieur JEAN. Lors de l'Assemblée Générale, il a été souligné qu'il était important que ces arceaux soient uniformes et de bonne qualité et qu'ils devaient être installés correctement en tenant compte de la nature du sol du parking.

Dans le but d'obtenir un prix avantageux, de la part des entreprises consultées, il a été constitué, lors de l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil syndical, un groupement de commande. Ce groupement compte aujourd'hui 10 personnes. Les propriétaires qui souhaiteraient rejoindre ce groupement sont invités à s'inscrire en écrivant, **avant le 12 juillet**, à l'adresse suivante **conseilsyndicaldesormes@yahoo.fr** en indiquant leur adresse mail, leur numéro de téléphone, leur numéro d'appartement et de parking. Les locataires qui seraient intéressés sont invités à contacter leur propriétaire. Vous serez informés de l'avancée du dossier, et des démarches à engager.

Important : une fois le prix négocié, il reviendra à chaque copropriétaire participant au groupement de passer commande auprès de l'entreprise choisie, de lui donner son accord, (selon les modalités qu'elle définira) et de payer la totalité des prestations (pièces, main d'oeuvre et déplacement). D'après les premières estimations données par Monsieur JEAN, le prix global d'un arceau s'élève entre 300 et 400 euros. Des informations complémentaires seront données une fois l'entreprise choisie. La pose des arceaux sera réalisée en même temps pour tous les propriétaires afin d'obtenir un prix avantageux.

Par ailleurs, l'installation de ces arceaux ne pourra se faire qu'une fois les travaux de référencement des places de parking effectués (identification et marquage des places). Ces travaux sont décrits au point 20 de la convocation et ont été votés lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2017. L'installation des arceaux de sécurisation ne pourra donc débuter qu'après septembre 2017.

Bien cordialement, pour le conseil syndical, le 1^{er} juillet 2017
Mireille Joly Vallet

P.S : **ceux qui n'ont pas de messagerie électronique** peuvent déposer un courrier dans la boîte aux lettres du Conseil syndical placée dans l'entrée du n°6.